

Date de dépôt : 3 juin 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Sylvain Thévoz : Protection civile : quelle gestion de crise ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 mai 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Des astreints mobilisés dans la hâte par la protection civile à Pâques l'ont été sans raison. Le canton a alors repris dès le 12 avril la planification de la PC Genève-Ville. Lors de cette reprise, le canton aurait décidé de « tout reprendre à zéro ». Dans les faits, il semble que les problèmes aient perduré avec des astreints se plaignant d'être sur-sollicités pour des missions alors que d'autres astreints n'ont pas été contactés. Les critères concernant le choix des astreints et la durée de leur engagement posent question.

Je remercie le Conseil d'Etat de nous indiquer :

- Est-il exact que, suite à la reprise par le canton de la gestion des astreints, ces derniers ont dû signer des clauses de confidentialité afin de ne rien pouvoir dire sur leurs conditions de travail ? Cette pratique est-elle usuelle à la PC ? Depuis quand existe-t-elle ?*
- Combien d'astreints la PC a-t-elle à disposition dans ses fichiers et combien ont plus de 30 ans ?*
- Combien d'astreints ont été convoqués pour une/des mission/s ?*
- Quelle a été, en jours, la durée moyenne d'engagement des astreints de la PC qui ont effectué une/des mission/s ?*

- *Est-il exact que, jusqu'à 30 ans, les astreints paient une taxe militaire (diminuée par leurs jours d'engagement) et qu'au-delà de 30 ans ils ne la paient de toute façon plus, quel que soit leur nombre de jours d'engagement ?*
- *Quelle a été la moyenne d'âge des astreints qui ont effectué une mission ?*
- *Combien de personnes de plus de 30 ans ont été astreintes ? Combien y a-t-il de personnes de plus de 30 ans dans les bases de données de la PC ?*
- *Sur quels critères ont été choisies les personnes astreintes à une/des mission/s ?*
- *Quelles ont été les prises en compte des situations personnelles et professionnelles des personnes astreintes ?*
- *Quel a été globalement le coût de l'engagement de la PC ? Le Conseil d'Etat est-il en mesure d'en évaluer l'efficacité ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes :

- *Est-il exact que, suite à la reprise par le canton de la gestion des astreints, ces derniers ont dû signer des clauses de confidentialité afin de ne rien pouvoir dire sur leurs conditions de travail ? Cette pratique est-elle usuelle à la PC ? Depuis quand existe-t-elle ?*

Une « Déclaration de confidentialité et de protection des données à caractère sensible, stratégique et personnel », dont un tirage est joint en annexe, a été soumise pour signature à tous les astreints, volontaires, bénévoles et professionnels dans le cadre de cet engagement.

Ce document ne traite pas des conditions de travail, mais relève du secret de fonction. Il a été établi dès le début de l'engagement COVID-19, afin de tenir compte du caractère particulièrement sensible des données auxquelles le personnel pourrait être confronté.

- ***Combien d’astreints la PC a-t-elle à disposition dans ses fichiers et combien ont plus de 30 ans ?***

La protection civile genevoise compte à ce jour 3 628 astreints, dont 2 134 ont plus de 30 ans.

- ***Combien d’astreints ont été convoqués pour une/des mission/s ?***

Au 13 mai 2020, 1 866 astreints ont effectué plus de 30 300 jours de service dans le cadre de l’engagement COVID-19.

- ***Quelle a été, en jours, la durée moyenne d’engagement des astreints de la PC qui ont effectué une/des mission/s ?***

Ils ont effectué une moyenne de 17 jours par astreint.

- ***Est-il exact que, jusqu’à 30 ans, les astreints paient une taxe militaire (diminuée par leurs jours d’engagement) et qu’au-delà de 30 ans ils ne la paient de toute façon plus, quel que soit leur nombre de jours d’engagement ?***

L’article 3, alinéa 3, de la loi fédérale sur la taxe d’exemption de l’obligation de servir, du 12 juin 1959 (LTEO; RS 661), prescrit que l’assujettissement à la taxe commence l’année qui suit celle où l’assujetti a commencé l’instruction de base au sein de la protection civile. Il dure onze ans et ne connaît plus de limite d’âge depuis le 1^{er} janvier 2019.

Quant à sa quotité, il est exact que, selon l’article 5a de l’ordonnance fédérale sur la taxe d’exemption de l’obligation de servir, du 30 août 1995 (OTEO; RS 661.1), « la taxe d’exemption calculée selon la loi est réduite de 4% pour chaque jour accompli dans l’année d’assujettissement ».

- ***Quelle a été la moyenne d’âge des astreints qui ont effectué une mission ?***

La moyenne d’âge des miliciens, volontaires compris, est de 32 ans.

- ***Combien de personnes de plus de 30 ans ont été astreintes ? Combien y a-t-il de personnes de plus de 30 ans dans les bases de données de la PC ?***

Sur les 2 134 astreints, 981 ont été mobilisés.

- ***Sur quels critères ont été choisies les personnes astreintes à une/des mission/s ?***

Les critères de choix se déclinent de la manière suivante :

- prioritairement, sur une base qualitative (l'expérience personnelle et professionnelle de l'astreint primant sur sa fonction désignée lors de son recrutement);
 - secondairement, dans le cadre de leur fonction initiale telle qu'arrêtée au moment du recrutement PCi;
 - subsidiairement, sur une base quantitative (les missions attribuées par l'EMCC requérant des prestations particulières faisant alors l'objet d'une instruction ad hoc, axée sur l'engagement, dispensée par le bénéficiaire).
- ***Quelles ont été les prises en compte des situations personnelles et professionnelles des personnes astreintes ?***

L'ensemble des demandes formulées personnellement par les astreints, avant ou pendant le service, ont fait l'objet d'un examen attentif.

A ce jour, plus de 450 astreints ont été dispensés de servir, car ils étaient employés dans des installations ou infrastructures jugées critiques, compte tenu de l'importance des prestations délivrées à la population (hôpitaux, IMAD, institutions de santé, CFF, etc.). Ces dispenses ont été accordées sur présentation d'une attestation de leur employeur.

Près de 500 astreints, considérés comme des personnes à risque (vulnérables), ont également été dispensés de servir sur la base d'un certificat médical, pour l'ensemble de l'engagement ou pour une durée limitée.

- ***Quel a été globalement le coût de l'engagement de la PC ? Le Conseil d'Etat est-il en mesure d'en évaluer l'efficacité ?***

L'engagement de la protection civile n'étant pas encore arrivé son terme, il n'est pas encore possible d'en déterminer le coût.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS

Annexe :

« Déclaration de confidentialité et de protection des données à caractère sensible, stratégique et personnel »

**DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PROTECTION DES DONNÉES À
CARACTÈRE SENSIBLE, STRATEGIQUE ET PERSONNEL**

Je soussigné(e),, déclare sur l'honneur que:

- ✓ Je traiterai de manière confidentielle toute information et tout document, sous quelque forme qu'ils soient présentés (support papier ou format électronique), communiqués par écrit ou oralement dans le contexte de la mission proposée et/ou de l'exécution du mandat et je traiterai toute donnée à caractère sensible, stratégique et personnelle conformément aux dispositions légales.
- ✓ Je suis pleinement conscient(e) des obligations, entre autres concernant la confidentialité et la protection des données à caractère sensible, stratégique et personnel, qui m'incombent en vertu des dispositions légales.
- ✓ Je suis conscient(e) que cette obligation de confidentialité s'applique aussi aux informations dont le caractère confidentiel est incertain.
- ✓ Je suis pleinement conscient(e) que l'obligation de confidentialité sont totalement applicables aux réseaux sociaux, même si je m'exprime sous le couvert de l'anonymat ou d'un pseudonyme.
- ✓ Je m'engage à observer la plus stricte confidentialité dans le cadre de mes travaux, à savoir que:
 - je n'utiliserai ni ne divulguerai, directement ou indirectement, aucune information ni document confidentiels à des fins autres que le respect des obligations qui m'incombent;
 - je m'abstiendrai de discuter de mes travaux avec d'autres personnes, notamment qui ne sont pas directement impliqués dans mes travaux;
 - je ne divulguerai pas en dehors de l'équipe les informations qui seront portées à ma connaissance ou que je découvrirai. Je ne ferai pas un usage préjudiciable des informations qui me seront communiquées.

Je resterai tenu(e) par ces engagements après l'achèvement de mes travaux, sauf si la législation me fait obligation de divulguer les informations confidentielles en cause.

- ✓ Si des éléments/documents/rapports/éléments livrables sont mis à ma disposition, soit sur un support papier, soit sous forme électronique, j'accepte d'être tenu(e) personnellement responsable du maintien de la confidentialité des documents ou fichiers électroniques envoyés, quels qu'ils soient, ainsi que de la réexpédition, de l'effacement ou de la destruction de tous les documents ou fichiers confidentiels une fois mes travaux terminés conformément aux instructions.

- ✓ Si j'effectue mes travaux dans des locaux par le service compétent, je:
 - ne peux emporter hors des locaux ni copies, ni notes, que ce soit sur support papier ou sous forme électronique,
 - serai tenu(e) personnellement responsable du maintien de la confidentialité des documents ou fichiers électroniques envoyés, quels qu'ils soient, ainsi que de la réexpédition, de l'effacement ou de la destruction de tous les documents ou fichiers confidentiels une fois mes travaux terminés conformément aux instructions.

- ✓ Si je recherche des informations complémentaires (par exemple sur Internet, dans des bases de données spécialisées, etc.) pour mener mes travaux à bien, je:
 - suis tenu(e) de respecter les règles générales en matière de confidentialité pour obtenir ces informations,
 - dois m'abstenir de prendre contact avec des tiers sans l'accord préalable.

Date et lieu :

Signature :